

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22\_092

**OBJET : MANDAT SPECIAL**

**DEPLACEMENTS ELUS ET AGENTS DE  
DIRECTION A DES INSTANCES  
NATIONALES**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT</p>
---	--

Le prochain Congrès de l'ADCF aura lieu du 5 au 7 octobre 2022 à Bordeaux. Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à l'ADCF, les élus de l'exécutif et la direction peuvent s'inscrire. Le mandat spécial est une autorisation du conseil communautaire pour permettre le remboursement des frais réellement engagés à la fois par les élus et le personnel de direction dans le cadre du congrès de l'ADCF. La prise en charge au réel concerne les frais de transport, d'hébergement et de repas réalisés dans le cadre de ce congrès.

**CONSIDÉRANT** que cette prise en charge rentre dans le cadre du mandat spécial prévus par les articles R7125-26 et L2123-18 du Code Général de Collectivité Territoriales.

**CONSIDÉRANT** que le mandat doit être conféré à l' élu et aux agents nominativement par une délibération du conseil communautaire

**CONSIDÉRANT** que pour l'instant les élus ne se sont pas encore inscrits, il est proposé de donner un mandat spécial à chaque élu de l'exécutif ainsi qu'à Cédric ARGOUD et Pascale REY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- **DONNE** mandat spécial à Mme Anne LENFANT, M. Jean-Claude SARTER, Mme Céline BOURSIER, Mme Laurette BOTTA, Mme Cécile LASIO, Mme Marylène GUIJARRO, M. Raphaël MAISONNIER, M. Pascal SERVAIS, M. Wilfried TISSOT, Mme Murielle GIRAUD, M. Bertrand PICHON-MARTIN, M. Cédric ARGOUD et Mme Pascale REY pour la participation au congrès annuel 2022 de l'ADCF.
- **AUTORISE** le remboursement, au réel, des frais de transports, d'hébergement de repas et d'inscription nécessaires dans le cadre de ce congrès.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 16 juin 2022,

La Présidente  
Anne LENFANT

